

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 5000 du 2 juillet 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ2016771S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 11295 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930018S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2020 :

Bernard Yves	NIGEND : 163 613	NLS : 8 020 310
Bertrand-Caillet Benjamin	NIGEND : 214 261	NLS : 8 068 281

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} août 2020 :

Muller Reynald	NIGEND : 148 229	NLS : 8 006 063
Chicaud Isabelle	NIGEND : 219 186	NLS : 8 071 794

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2020 :

Torres Chris	NIGEND : 360 815	NLS : 6 716 937
---------------------	------------------	-----------------

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 juillet 2020.

*Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,
J.-P. GESNOT*